

adopté

S É N A T

le 17 novembre 1970.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1970-1971

PROJET DE LOI

autorisant l'approbation de la Convention additionnelle à la Convention du 6 janvier 1909 relative à l'extradition entre la France et les Etats-Unis d'Amérique, signée à Paris le 12 février 1970.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 1362, 1370 et in-8° 305.

Sénat : 21 et 44 (1970-1971).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de la Convention additionnelle à la Convention du 6 janvier 1909 relative à l'extradition entre la France et les Etats-Unis d'Amérique, signée à Paris le 12 février 1970, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 17 novembre 1970.

Le Président,
Signé : Alain POHER.

(1) Voir le document annexé au n° 21 (1970-1971), Sénat.